

# PREFIGURATION DES USAGES DU FUTUR PARC METROPOLITAIN

## DEMARCHE « BORDS DE DEÛLE »

### REUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION

#### Compte-rendu de la séance

Jeudi 28 septembre 2023 (18h00-20h30)

---

#### ORDRE DU JOUR

**Objet :** Réunion publique de restitution de la concertation sur le site « Solvay », dans le cadre de la démarche Bords de Deûle.

**Déroulé :** La réunion s'est tenue en salle Wauquiez (Saint-André-lez-Lille) de 18h à 20h30 et comprenait une séance plénière, un temps d'échanges avec la salle et un temps de circulation libre au sein d'une exposition sur le plan-guide Bords de Deûle.



Séance plénière de la réunion publique de restitution de la concertation sur le site Solvay - 28/09/23

## INTERVENANTS ET PARTICIPANTS

---

### Les élus

- Dominique LEGRAND, Maire de Marquette-lez-Lille
- Sébastien LEPRÊTRE, Maire de La Madeleine
- Joséphine Farineaux, Adjointe à la Maire de Saint-André-lez-Lille en charge de l'aménagement du territoire et des mobilités
- Jean-François LEGRAND, Vice-Président de la Métropole de Lille en charge des espaces naturels métropolitains

### Les partenaires du projet

#### **La Métropole Européenne de Lille (MEL)**

- François BARBET, Service programmation et stratégie territoriale,
- Géraldine DZIERSZINSKI, Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Ville,
- Nicolas ZALEWSKI, Direction de la gouvernance et des dialogues territoriaux
- Julia ALAOUI, Service participation citoyenne

#### **Le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine**

- Guillaume LEUREGANS, paysagiste (Michel Desvignes Paysagiste, mandataire du groupement)
- Noémie GALVEZ et Loïc PEROUZEL, urbanistes (Ville Ouverte, en charge de la concertation)

**Une cinquantaine de personnes** ont participé à la réunion.

## MOTS INTRODUCTIFS

---

Mr. Jean-François Legrand (MEL), introduit la séance en rappelant le rôle historique de la Deûle comme élément structurant des activités économiques de la métropole pendant un temps. De nombreuses friches industrielles sont aujourd’hui en transformation pour permettre une reconversion de la ville. La démarche « Bords de Deûle » vise cette refonte de la ville sur elle-même aux abords de la Deûle sur les communes de Marquette-lez-Lille, Saint-André-lez-Lille et La Madeleine, en intégrant plus de mixité dans les opérations à venir pour faire des quartiers vivants répondant aux besoins de ceux qui y habitent, en renaturant ces espaces très minéraux et imperméabilisés pour apporter plus de nature en ville et de confort thermique pendant les périodes de canicules, en recréant des liaisons douces entre les trois communes.

François Barbet (MEL), remercie les participants de leur investissement tout au long de cette concertation et de leurs contributions qui viendront nourrir le projet et établir un socle commun partagé pour l’avenir du site Solvay. Il rappelle que cette concertation s’inscrit dans la démarche « Bords de Deûle 2040 » initiée en 2019 et aujourd’hui traduite dans un plan-guide en dix grandes orientations, document-cadre qui guidera le développement et l’aménagement de ce territoire dans les prochaines années. L’objectif de cette réunion publique est la restitution des travaux de concertation menés sur les usages du futur parc métropolitain envisagé à l’endroit de la friche dite « Solvay » située sur les communes de Marquette-lez-Lille et Saint-André-lez-Lille.

## RESTITUTION DE LA CONCERTATION

⇒ Se référer au support de présentation de la réunion publique à retrouver sur le site de la MEL.

### François BARBET, Métropole Européenne de Lille (MEL)

Ce projet de parc métropolitain répond à plusieurs objectifs dans le cadre de la démarche « Bords de Deûle » : révéler la Deûle et penser un équilibre entre les espaces construits et les espaces « non-construits » en commençant par définir le cadre de vie et l'environnement dans lesquels s'inscriront les futurs projets.

A la demande des élus locaux, le terrain de la friche Solvay a été acquis par la MEL pour y concevoir un espace de nature et de loisirs d'envergure métropolitaine. L'objectif était alors de permettre une appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes mais aussi de recueillir l'expertise d'usage des participants.

Certains éléments contextuels et « invariants » du projet cadrent la réflexion sur l'aménagement du site :

- Un parc d'envergure métropolitaine (lieu de destination) de 20 hectares, composé de boisements, d'espaces ouverts et d'une fenêtre maximale d'ouverture sur la Deûle
- La préservation du patrimoine archéologique (Jeanne de Flandres) et historique (passé industriel)
- Une desserte par le tramway sur la rue Félix Faure d'ici 2029
- Une frange urbaine d'environ 100 mètres le long de la rue Félix Faure pour permettre à la fois son élargissement en vue d'accueillir le tramway et la construction d'un nouveau quartier vivant entre le tramway et le parc, grâce à une mixité fonctionnelle (résidentiel / activité économique / loisirs / équipements),
- La volonté politique des trois communes d'accueillir au sein de la frange urbaine une médiathèque intercommunale ainsi qu'une piscine (sous réserve des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la MEL dans le cadre du Plan Piscine 2).
- Une guinguette intercommunale testée ces dernières années dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire

L'aménagement du parc se fera par étapes, notamment en raison de la dépollution progressive du site, qui même si elle constitue un prérequis, n'est pas encore connue à ce jour et fera l'objet d'études à partir de la fin d'année 2023.

L'objectif de la démarche de concertation sur ce futur parc était donc de mieux cerner les besoins et les attentes des habitants et des usagers métropolitains. Une première consultation numérique sur le site de la métropole a permis de toucher un public métropolitain en début d'année 2023. Une réunion publique de lancement de la démarche s'est tenue le 9 mai en mairie de Marquette-lez-Lille puis deux ateliers participatifs de « co-construction » ont ensuite été organisés les samedis 10 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### Noémie Galvez, Ville Ouverte (en charge de la concertation)

Le premier atelier de travail a commencé par une balade urbaine aux abords et au sein de la friche Solvay pour permettre aux participants de prendre la mesure de l'emprise du site, mieux cerner ses caractéristiques et l'environnement dans lequel il s'inscrit. Un atelier sur table était ensuite proposé dans la salle de l'Abbaye à Marquette-lez-Lille pour imaginer un premier récit commun pour le parc par la définition des usages et ambiances souhaités. Les résultats de cet atelier sont concordants avec les attentes recueillies par le biais de la concertation numérique :

- **Un parc « poumon vert », où se ressourcer** (se promener, se détendre, s'asseoir ou s'allonger dans l'herbe... dans des espaces boisés offrant de l'ombre et de la fraîcheur ou des espaces ouverts de type prairies) **et se reconnecter à la nature** (contempler, écouter, observer la faune et la flore des bords de Deûle)

- **Un parc à dimension culturelle et pédagogique, basée sur l'identité historique du site et son lien à la Deûle** (mise en valeur des vestiges archéologiques de l'abbaye Jeannes de Flandres, reconversion du patrimoine industriel du site, animations pédagogiques sur la biodiversité des bords de Deûle...)
- **Un parc ludique et sportif**, avec des espaces équipés (aires de jeux, agrès ou parcours sportifs...), et des continuités vertes (permettant d'accueillir cyclistes et joggeurs)
- **Un parc qui favorise la convivialité et la rencontre**, à travers différents espaces de restauration (guinguette, aire de barbecue...), de grands espaces libres d'appropriation pour des loisirs de plein-air ou pour accueillir ponctuellement une programmation événementielle (cinéma de plein-air, concerts, spectacles...)

Le second atelier, organisé en Salle du parvis de Marquette-lez-Lille, visait à approfondir la réflexion sur les futurs usages du parc et à partager des principes communs d'aménagement. Plusieurs variables d'aménagement identifiées par le groupement à la suite du premier atelier ont ainsi été discutées :

- **La conservation du bâti industriel** : selon les possibilités qui seront identifiées dans la suite des études, conserver au moins la structure du bâti pour constituer un espace public couvert pour l'accueil d'activités physiques et culturelles de plein-air, au mieux réhabiliter au moins partiellement le bâti pour accueillir un lieu multi-usages de type tiers-lieu ouvert au public (restauration, espaces culturels, etc.)
- **L'ouverture ou la fermeture du parc** : pas d'avis tranché mais une volonté en cas de fermeture la nuit, de préserver une continuité cyclable et piétonne sur la rive ouest de la Deûle et d'instaurer des horaires d'ouverture saisonnières modulables en fonction des périodes de canicule ou des événements qui s'y tiendront
- **Les flux vélos-piétons** : donner la priorité aux piétons dans le parc en réservant les flux de transit à vélo à l'extérieur du parc et en limitant l'accès pour les cyclistes à une voie de desserte centrale reliée aux entrées du parc, avec une séparation des piétons et des cycles permettant de sécuriser chacun. Aménager une voie verte le long de la Deûle en différenciant la voie piétonne (chemin de halage) de celle réservée aux cyclistes (piste cyclable) par un traitement paysager du linéaire, une largeur de passage suffisante et de la signalétique adaptée.
- **Les cheminements dans le parc** : hiérarchiser les voies piétonnes avec une allée de promenade assurant une fonction de desserte intérieure, pouvant être grande et rectiligne du nord au sud ou plus petite et dessinant une boucle et une variété de petits cheminements sinuex et disséminés de part et d'autre de l'allée principale du parc, pour les flux secondaires.
- **Les accès depuis la rive est de la Deûle** : les participants se sont accordés sur la nécessité d'une passerelle vélo-piétons au Sud du site en complémentarité de la passerelle imaginée entre le futur cœur de ville de Marquette et la rive droite, plusieurs possibilités seront donc à étudier entre adosser au Pont de l'Abbaye une passerelle piétonne et cyclable suffisamment large ou créer une nouvelle passerelle
- **L'organisation des espaces discutée** : des prairies dégagées offrant des vues paysagères vers la Deûle depuis le parc ; des berges aménagées pour en faire ponctuellement un lieu convivial et animé avec la guinguette, mais aussi un lieu de détente, de repos et de contemplation à d'autres endroits ; des espaces boisés valorisés comme lieux de promenade où se ressourcer ; des zones humides protégées, propices à l'observation de la faune et de la flore ; Au cœur du parc, un espace culturel et pédagogique, en lien avec le site archéologique et les traces du bâti industriel et un lieu de vie « multi-usages » pouvant accueillir des petites animations et des événements.

L'atelier a également permis de réfléchir à de premières pistes d'occupations transitoires possibles sur le site dès demain :

- **Ouvrir de premiers espaces de nature dès que possible, préfigurer le «poumon vert»** : prioriser l'aménagement des berges de la Deûle entre Quai 22 et Wambrechies et leur mise en

- accessibilité pour les piétons et les cyclistes et mener au plus tôt des actions de pré verdissement partout où cela est possible sur le site
- **Proposer des lieux de restauration et de convivialité** dès que possible : maintenir et pérenniser la guinguette, aménager au fur et à mesure de l'ouverture du parc d'autres lieux restauration libre et de rencontre avec une zone pour le barbecue ou des foodtrucks, profiter ensuite de la reconversion éventuelle des bâtiments industriels.
  - **Informier sur l'ouverture progressive du parc et poursuivre sa co-construction** en associant activement le public à travers une Maison du projet ou des chantiers participatifs.
  - **Accueillir une programmation culturelle, artistique et de loisirs** pour faire découvrir le site à travers des événements de petite envergure (animations associatives, fêtes des voisins...) ou à rayonnement plus large (Fête de la Deûle...) et des sorties ou animations socio-culturelles de plein-air, avec des acteurs locaux ou métropolitains (comme des ateliers de pratiques artistiques, expositions...)
  - **Développer une offre pédagogique liée aux marqueurs d'identité du site** : mettre en valeur et ouvrir le site archéologique au public et préfigurer ainsi l'ouverture d'un musée en plein air autour des vestiges de l'abbaye ; proposer des animations pédagogiques tout au long de l'année autour de l'histoire du site ou de sensibilisation à la nature et à la biodiversité des bords de Deûle.
  - **Préfigurer les usages ludiques et sportifs** : mettre en place des activités physiques de plein-air avec les associations sportives locales et « prototyper » les futurs aménagements ludiques et sportifs du parc dès l'ouverture des premiers espaces accessibles, comme les berges (aires de jeux naturelles, terrain de pétanque à proximité de la guinguette...)

Géraldine Dzierszinski, Métropole Européenne de Lille

Les contributions émises permettront de nourrir la phase de conception du parc. Il s'agit désormais de confronter les idées à leur faisabilité technique à travers des études réglementaires (une étude sur la dépollution des sols est en cours, une étude faune/flore également sur la prochaine année pour prendre en compte les différentes saisons) et des études pré-opérationnelles pour évaluer financièrement le projet, établir un phasage pour son aménagement et pour les travaux de construction. L'objectif est donc d'aboutir à la fin de l'année 2024 sur un programme et un chiffrage définitif pour le projet avant une dernière phase d'études opérationnelles en 2025 et un démarrage des travaux en 2026.

Noémie Galvez, Ville Ouverte

Suite aux études réglementaires qui doivent être menées d'ici l'été 2024 et en fonction de leurs résultats, de premières occupations transitoires pourraient être mises en œuvre progressivement pour activer le site au fur et à mesure de son ouverture. De premières actions transitoires ont d'ores-et-déjà été actées par les élus : des actions de pré-verdissement du site, la mise en place d'une Maison du projet, la mise en accessibilité des vestiges de l'Abbaye, la prolongation de la guinguette...

Pour poursuivre la dynamique engagée, la métropole de Lille et les communes proposent la création d'un organe citoyen nommé « le Conseil du parc » : toute personne ou structure locale souhaitant participer à l'activation progressive du parc par des propositions d'animations ou d'événements est invitée à s'y inscrire.

## **ECHANGES AVEC LA SALLE : QUESTIONS-REPONSES**

*Nota bene. Les remarques et questions adressées pendant le temps d'échange sont ici rassemblées de façon thématique. Des remarques formulées par post-its sur les panneaux d'affichage mis à disposition au fond de la salle Wauquiez ont également été reportés ici et rassemblés par thèmes.*

### **Le Conseil du Parc**

Une question est adressée quant à la composition du « Conseil du parc » et la possibilité de s'y investir :

- « Je suis membre de plusieurs associations à Marquette-lez-Lille mais pas en position de responsabilité, suis-je légitime pour m'investir au sein de cette instance ? »

Réponses :

Mme Galvez (Ville Ouverte) répond que cette instance vise à accueillir les structures locales (associations, acteurs économiques, écoles...) qui souhaitent s'investir dans l'ouverture progressive du parc à travers la proposition d'animation ou d'événements. Elle est bien sûr ouverte à tous et toutes, y compris aux personnes qui souhaiteraient s'y investir à titre individuel ou y prendre part pour se faire le relais des informations communiquées ou actions entreprises au sein de structures locales dont elles font par ailleurs partie. Mr. Le Maire de Marquette-lez-Lille précise qu'il n'y a pas de nécessité d'avoir une fonction représentative pour participer à la réflexion collective au sein de cette instance.

### **La frange urbaine**

Des demandes de précisions sont formulées quant à la composition de la frange urbaine et l'organisation potentielle de futures concertations la concernant :

- « Je tiens à adresser mes remerciements pour cette concertation menée sur le parc de façon sincère et transparente, c'est une belle promesse pour le territoire. Une concertation du même type est-elle également prévue sur la composition de la frange urbaine du parc dont on sait aujourd'hui peu de choses ?
- « Pourra-t-on au moment venu, être consulté de la même manière que sur le parc, sur les commerces ou services souhaitables dans cette frange urbaine ? Si on s'inscrit au Conseil du par, pourra-t-on se prononcer sur la frange urbaine ? »

Réponses :

Mme Dzierszinski précise que la Métropole de Lille a la volonté de réfléchir à la porosité entre le parc et la frange urbaine pour que celle-ci ne constitue pas un « front bâti » mais bien une ouverture vers la Deûle. Le calendrier constraint impose de réfléchir d'abord au parc, dans l'attente d'éléments issus des études réglementaires (pollution notamment). Il n'existe aucune raison de ne pas concerter en temps voulu les habitants sur leurs besoins et attentes en matière de commerces et services qui pourrait alimenter la mixité fonctionnelle de cette frange urbanisée, quand les éléments de réflexion auront mûri sur ce périmètre.

Mr. Le Maire de Marquette-lez-Lille rappelle l'historique du projet : la réception dans ses bureaux en 2020 de promoteurs immobiliers souhaitant construire un quartier de logements sur le site et la sollicitation conjointe, avec les maires des autres communes, de la Métropole de Lille pour préempter le site et empêcher ce projet. La sécurisation de ce foncier a permis de garantir un projet d'intérêt général, l'ambition collective n'est donc pas de construire un grand quartier dortoir à cet endroit. La frange urbaine sera composée à la fois de logements, de commerces, de services et d'équipements.

### **Les axes de circulation au sein du parc**

Une demande de précision concernant les circulations au sein du parc :

- « La liaison Nord-Sud est apparente dans les schémas qui retrouvent la concertation, on ne voit cependant pas la liaison Est-Ouest que certains avaient évoquée, pour assurer un lien vers le quartier de la Filature. Cette liaison est-elle bien prise en compte ? »

Réponse :

La liaison est bien prise en compte dans la réflexion pour conforter des liaisons douces vers le quartier de la Filature et l'Eglise de Saint-André lez Lille.

### **La place de la voiture**

Une question sur la part de stationnement prévue dans le projet et une autre sur la gestion des flux automobiles autour du site :

- « Si on n'est pas en mesure de se déplacer en vélo et qu'on habite loin, pourra-t-on venir en voiture sur le site, avez-vous prévu du stationnement ? »

#### Réponse :

Mr. Le Maire de Marquette lez Lille explique que l'arrivée du Tramway permettra de se rendre sur le site plus facilement. On ne passera bien sûr pas du « tout voiture » au « rien voiture », mais un rééquilibrage sera recherché dans la première couronne de la métropole. On observe aujourd'hui une saturation des flux automobiles sur Marquette lez Lille, ainsi que sur la rue Félix Faure, il semble donc difficile de se projeter mais il ne faut pas négliger les changements d'habitudes produits par l'arrivée du Tramway. Comme dans toutes les métropoles concernées par l'arrivée d'un tramway (Nantes, Strasbourg, Valenciennes...), on observera une modification profonde des habitudes de déplacements. Il faudra aussi prendre en compte l'arrivée de la voie Est Eurovélo et la mise en place d'un bus à haut niveau de service qui desservira le quartier. Il s'agit donc bien de calibrer les besoins en stationnement pour ce futur parc. Les personnes qui n'auront pas d'autre alternative que la voiture comme certaines familles, personnes vulnérables ou à mobilité réduite, pourront se rendre en voiture vers le site.

Mme Dzierszinski précise qu'en ce sens, une réflexion est menée sur le dimensionnement du stationnement à l'échelle du quartier et sur les potentiels de mutualisation avec les parkings existants, pour ne pas concevoir de grandes nappes de stationnement au détriment de l'accueil d'autres usages du parc. Concernant les flux liés à la Filature, des comptages sont réalisés sur le parcours du futur tramway avec l'enjeu de réduire les flux automobiles en faveur des transports en communs.

### **L'aménagement des bords de Deûle**

Des remarques sont formulées sur l'aménagement en cours de la rive Ouest et des questions sur l'aménagement à venir de la rive Est :

- « Je suis pour favoriser les déplacements à vélo plutôt qu'en voiture mais il faut les sécuriser. J'habite Sainte Hélène à Saint André lez Lille. Passé 23h, on se retrouve dans le noir, on manque d'éclairage. Par ailleurs, les travaux sont en cours depuis des mois mais il n'y a pas eu de fauchage. »
- « Les berges sont dégradées sur la rive droite, qu'en est-il de leur aménagement ? »

#### Réponses :

Les problématiques liées à l'éclairage et au fauchage sont identifiées par nos services et en cours de traitement avec les services de la MEL.

Des travaux sont par ailleurs d'ores et déjà programmés sur la rive droite pour requalifier les berges et voies vertes entre Marquette et Wambrechies. Parmi les 7 sites concernés sur cette rive, le site Marquettois verra un commencement des travaux en octobre et novembre pour une durée de 4 mois.

### **Un espace pour les chiens**

Des échanges sur la possibilité d'un espace pour chiens au sein du parc :

- « Les habitants des quartiers existants aux abords du parc expriment un besoin d'espaces pour promener leurs chiens. »
- « L'idée d'un cani-parc avait été avancée à ma table lors du premier atelier de travail. Elle avait été débattue mais avait été écartée pour ne pas réserver un espace dédié aux chiens au détriment d'autres usages. Il s'agissait plutôt de se dire que l'accès aux animaux serait autorisé tant qu'ils sont tenus en laisse. »
- Un commentaire laissé par post-it sur les panneaux à disposition dans la salle : « Pas de caniparc mais un espace interdit aux chiens, pour pouvoir y marcher dans l'herbe pieds nus ! »

**Réponse :**

La proposition avait bien été formulée au cours de la concertation numérique et donc prise en compte. Il s'agit d'une préoccupation légitime mais elle comporte un risque de segmenter les usages au sein du parc plutôt que de concevoir des espaces qui puissent accueillir une diversité d'usages. Une réflexion supplémentaire sera nécessaire à ce sujet pour répondre aux attentes exprimées.

**Une vigilance sur les nuisances liées à l'animation du parc**

Des commentaires (écrits sur post-its) sur la nécessité d'éviter que les événements et animations proposés au sein du parc ne génèrent de nuisances pour le voisinage du parc :

- « Le respect de la nature passe aussi par le calme et le silence retrouvé. Attention à ne pas proposer d'événements ou d'animations trop bruyantes. »
- « De la nature avant tout ! Privilégier la biodiversité plutôt que le côté événementiel déjà présent au niveau de la Filature. »
- « De la nature, le reste est superflu. Parc naturel ou parc d'attraction ? 75% des insectes ont disparu, la guinguette ne les remplacera pas ! »
- « Incohérence entre espace naturel / retour à la nature et esprit guinguette / festif. »
- « Point d'attention particulier sur la guinguette : nous sommes des milliers de riverains et nous ne voulons pas subir plus longtemps les nuisances sonores que cette discothèque à ciel ouvert génère. »
- « L'idée (guinguette) est bonne mais il faut encadrer le volume sonore et les horaires d'ouverture. Une référence de guinguette plus calme et paisible : L'oasis du parc Citadelle. »

**Autres remarques et questions**

- Un commentaire écrit pour intégrer au parc des espaces de permaculture design (par exemple un potager mandala), des créations artistiques, une signalétique avec des citations inspirantes.
- Un commentaire écrit pour proposer des animations artistiques au sein du parc (peinture en extérieur, aquarelle, huiles, silhouettes...) Instagram : #PapyGraph
- Une question écrite : « Les fouilles archéologiques n'ont « découvert » qu'une partie de l'abbaye. Qu'en sera-t-il des éventuels vestiges découverts au fur et à mesure de l'avancement du parc ? De nouvelles fouilles sont-elles envisagées ? »

**Démarche Bords de Deûle |** Concertation sur le site Solvay  
Compte-rendu de la réunion publique de restitution



1/ Questions-réponses en fin de séance 2/ et 3/ Exposition des grandes orientations du plan-guide « Bords de Deûle »